

Besançon L2 2005 - cas pratique

Par **Visiteur**, le **22/03/2008** à **23:12**

sujet de 2ème session, à traiter en 2 heures, avec code pénal :

M. Itic Paul, jeune étudiant dynamique, après avoir assisté, le 20 mars 2004, à une réunion politique du parti auquel il est adhérent, décide sur un coup de tête de se rendre à Lyon où¹ réside le principal opposant de ce parti, qui est d'ailleurs secrétaire d'Etat au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Paul dépose dans la boîte aux lettres du secrétaire d'Etat une lettre dans laquelle il a écrit entre autre : "... qu'à défaut de modification du projet de loi relatif à la protection des espèces animales Pyrénéennes en voie de disparition, le secrétaire d'Etat suivra rapidement le sort de ces pauvres animaux, qu'il s'agit là d'une vraie menace de mort et non de paroles en l'air!!!...".

De passage en Allemagne chez des amis, Paul apprend qu'il est recherché par la police française. Il affirme alors à ses hôtes :

Que son acte n'avait qu'une connotation politique, qu'il voulait seulement sensibiliser le secrétaire d'Etat aux difficultés d'existence des animaux en question.

Question 1 : Qu'en pensez-vous?

Qu'il ne peut être extradé en France bien que de nationalité française.

Question 2 : Qu'en pensez-vous? Vous présenterez une analyse la plus complète possible en la matière.

Finalement il est condamné le 10 juin 2004 pour cette infraction à 6 mois d'emprisonnement et 1500 euros d'amende.

Le 1er juin 2004, de retour en France, il se rend coupable d'un vol dans un magasin de chasse et pêche pour lequel il va être jugé le 20 janvier 2005.

Question 3 : Quelle peine encourt-il pour cette nouvelle infraction? Pourquoi?